

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 18 avril 2024 15:06
À: Plum
Objet: Modif 2 PLUM - Remarque stationnement cycle Projet Hôtel

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête de la modif 2 du PLUM, la SEMDO ayant plusieurs projets d'hôtels (entre autres celui sur la ZAC Interives 1), souhaite attirer l'attention sur l'inadéquation entre les dispositions communes du PLUM qui règlent le stationnement cycle pour de l'hôtellerie et la réalité d'usage et d'exploitation de ces équipements. Il est rare que les usagers, les clients d'un hôtel viennent séjourner dans ce type d'équipements à vélo.

Cordialement



6, avenue Jean Zay
BP 85613
45056 ORLEANS CEDEX 1
☎ 02.38.78.00.22

Promoteur de l'intérêt général
Aménageur de la sobriété